

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
02/2/8
DOSSIER N°6776**

**SALON DE L'AGRICULTURE 2025 - CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Franck FOULON à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Eric BODEAU
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Renée NICOUX à Mary-Line GEOFFRE
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Hélène FAIVRE, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Mission Evaluation et Performance*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SALON DE L'AGRICULTURE 2025 - CONVENTION DE
PARTENARIAT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-02/2/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet de convention de partenariat, entre le Conseil départemental de la Creuse et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour la mise à disposition du stand du Département dans le cadre du Salon Internationale de l'Agriculture qui se déroulera du 22 février au 2 mars 2025, pour un montant de **300 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir ainsi que toute pièce utile à la mise en œuvre de ce partenariat. Le projet de convention de partenariat est joint en annexe à la présente délibération.

Dit que la recette sera affectée sur le chapitre 70, compte 70878, référence fonctionnelle 022.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET